

BANQUE & CLIMAT



FÉDÉRATION
BANCAIRE
FRANÇAISE



ÉDITO

02

1.

L'ÉCONOMIE VERTE,
UNE EXPERTISE FRANÇAISE
RECONNUE À L'ÉCHELLE
PLANÉTAIRE

04

2.

LES ENJEUX CLIMATIQUES,
AU CŒUR DE LA STRATÉGIE
DES BANQUES

14

3.

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
UN INVESTISSEMENT
POUR TOUS

22

4.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE,
UN PROJET DE SOCIÉTÉ
DANS LES BANQUES

30

ÉDITO.

LES BANQUES FRANÇAISES, FERS DE LANCE D'UNE FINANCE VERTE ET RESPONSABLE

Financer la transition énergétique, c'est le défi de nos banques qui multiplient les initiatives individuelles et les engagements collectifs pour le relever. En juillet 2019, elles ont rappelé leur volonté collective d'agir contre le changement climatique avec une série d'engagements qui complètent leurs actions individuelles. Cette déclaration de Paris Europlace prévoit notamment la création d'un observatoire des réalisations et des actions des acteurs de la Place financière de Paris en matière de finance verte et durable. C'est un réel pas en avant qui s'accompagne de la poursuite des travaux méthodologiques, en lien avec les autorités, sur l'évaluation de l'exposition des portefeuilles aux risques climatiques. Enfin, les banques se sont toutes engagées à adopter une stratégie charbon axée sur un calendrier global de désengagement.

La Fédération bancaire française a, quant à elle, adhéré en septembre 2019 aux « Principes pour une banque responsable » de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI).

Ces mesures renforcent les politiques audacieuses déjà mises en œuvre par les banques françaises en faveur de la transition vers l'économie de demain. Leur dynamisme s'exprime ainsi par de grands projets « climat » (éolien, solaire...), des partenariats Nord/Sud, une offre de solutions innovantes pour tous les projets « verts » de leurs clients (particuliers, entreprises, collectivités territoriales, États) et des produits d'épargne créés pour l'environnement. Cette large gamme de solutions permet aux banques françaises d'être présentes sur tous les types de projets, du financement d'infrastructures durables à celui de la rénovation thermique des logements individuels.

Et les montants alloués sont conséquents avec 35,8 Mds€ de financements consacrés aux énergies renouvelables par les six grandes banques fran-

çaises en 2018, et 15 Mds€ d'épargne réglementée utilisés par les banques pour financer des travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments anciens. En outre, au premier semestre 2019, la France est le premier pays émetteur d'obligations vertes avec 15 Mds\$ soit plus de 14% des émissions mondiales.

Le risque climatique est clairement intégré dans les stratégies des banques. Elles analysent notamment la composition du mix énergétique de leurs clients afin d'orienter leurs politiques de financement et d'investissement. Et pour permettre d'accélérer le financement de la transition énergétique par l'industrie bancaire, elles proposent une solution concrète et innovante : le « Green Supporting Factor ».

Toutes ces évolutions font des banques françaises des acteurs engagés, moteurs au niveau mondial d'une finance verte. Pour que le mouvement s'accélère et s'amplifie, il faut néanmoins que tous les acteurs de l'écosystème – pouvoirs publics, collectivités, entreprises et ménages – s'investissent en faveur des énergies renouvelables. Pour y parvenir, un travail d'information et d'accompagnement est indispensable pour fournir à tous les moyens d'entreprendre les travaux énergétiques nécessaires.

Par cette publication, nous avons souhaité illustrer l'engagement et les actions concrètes les plus remarquables de l'industrie bancaire. Il est indéniable que nous continuerons, individuellement ou collectivement, à nous mobiliser. Quelles que soient les difficultés, notre volonté reste intacte : tendre vers une finance plus verte et responsable au service de la transition écologique.

Benoît de La Chapelle Bizot

Directeur général par intérim de la FBF

1.

ÉCONOMIE
VERTE

L'ÉCONOMIE VERTE, UNE EXPERTISE FRANÇAISE RECONNUE À L'ÉCHELLE PLANÉTAIRE

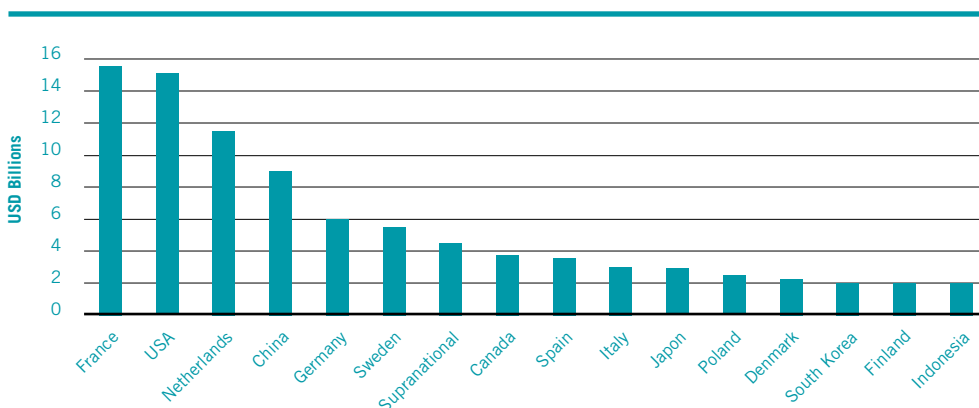
Développement des « green bonds », engagements de la Place financière de Paris, financement des grands projets climat (éolien, solaire...), partenariat Nord/Sud : les banques françaises sont totalement mobilisées et leaders dans les financements verts à l'échelle planétaire.

LA FRANCE EN TÊTE DES ÉMISSIONS DE « GREEN BONDS »

Lorsque l'on évoque le financement de projets liés aux impacts du changement climatique, les « green bonds » (obligations vertes) constituent un outil performant et toujours plus plébiscité. Ces obligations, émises par une entreprise, une collectivité territoriale ou une organisation internationale, sont spécifiquement destinées à financer des projets ou des activités générant un bénéfice environnemental direct : énergies

renouvelables, efficacité énergétique, adaptation au changement climatique, etc. Contrairement aux obligations traditionnelles finançant l'ensemble des activités d'un émetteur, les fonds levés par les obligations vertes sont uniquement fléchés vers des projets verts.

En juin 2019, la France se classe au 1^{er} rang mondial des pays émetteurs de « green bonds », supplantant les États-Unis, la Chine et les Pays-Bas. Elle confirme ainsi son avance en matière de développement des « green bonds ».



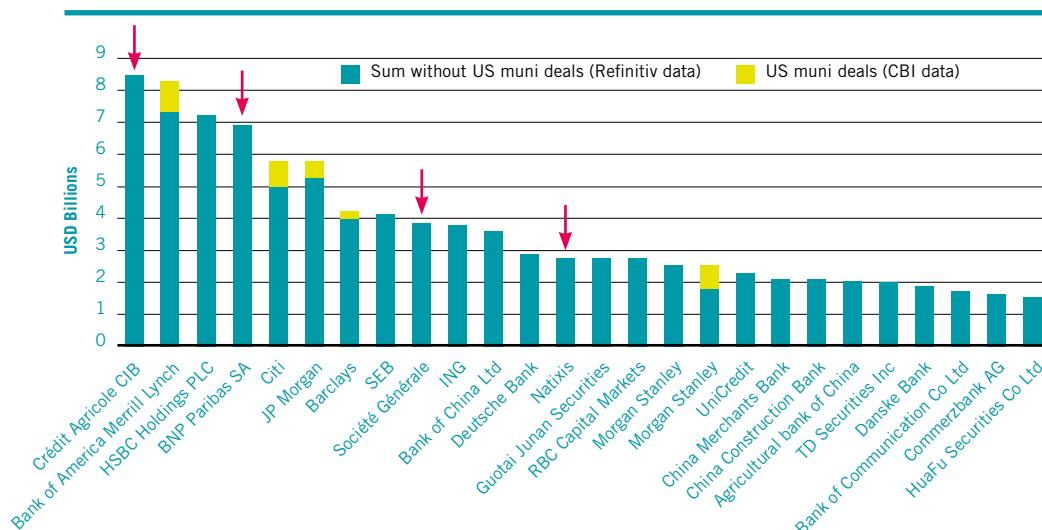
Top 15 des pays émetteurs de « green bonds » au 1^{er} semestre 2019

(source : Climate Bonds Initiative, juin 2019)

Les banques françaises, pionnières en matière d'obligations vertes

L'expertise des banques françaises en matière d'obligations vertes est internationalement reconnue. L'importance des volumes arrangés

(16% des émissions en 2018), leur capacité d'innovation mais également leur position de pionnières sur ces obligations dont elles ont accompagné le mouvement de création il y a 10 ans, en font des acteurs majeurs à l'échelle mondiale.



Classement des souscripteurs de « green bonds » en 2018

(source : Climate Bond Initiative)

Crédit Agricole, leader mondial en tant que teneur de livres de « green bonds » via sa filiale Crédit Agricole CIB, a arrangé en 2018 plus de 50 transactions, pour un montant total de plus de 40 Mds\$ USD. Il a procédé fin 2018 à sa propre émission inaugurale d'obligations vertes pour un montant de 1 Md€.

BNP Paribas a émis sa troisième obligation verte d'un montant de 750 M€ en mars 2019. Les 3 obligations vertes du Groupe atteignent ainsi 1,75 Md€, et sont exclusivement dédiées au financement ou refinancement d'actifs éligibles dans les secteurs des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, des transports publics et collectifs, de la gestion et du traitement de l'eau, et enfin du recyclage. Le Groupe a été chef de file conjoint de 6,3 Mds€ d'obligations durables, dont celle inaugurale de la Société du Grand Paris de 1,75 Md€ destinée à financer le métro automatique du Grand Paris.

La Banque Postale a procédé en avril 2019 à sa première émission d'obligations vertes, pour un montant de 750 M€, dédiée au refinancement de projets de développement des énergies éoliennes et photovoltaïques. Par ailleurs, La Banque Postale AM participe au développement de ce marché avec plus de 2,6 Mds€ investis dans des « green bonds » à fin 2018.

HSBC France a codirigé des émissions vertes de référence, notamment l'emprunt obligataire vert inaugural de la Société du Grand Paris, l'émission verte inaugurale de la région Pays de la Loire ou l'obligation verte perpétuelle de Engie. En 2019, HSBC a été chef de file de la première obligation verte à 100 ans émise au niveau mondial, lancée par SNCF Réseau. Le Groupe HSBC a aussi créé, en partenariat avec l'International Finance Corporation (IFC), le premier fonds mondial dédié aux obligations vertes dont l'objectif est d'améliorer l'accès au financement climatique des économies en développement.

LES GREEN BONDS PRINCIPLES

Les obligations vertes répondent à des critères adoptés dans le cadre des Green Bonds Principles (GBP). Régulièrement mis à jour, ceux-ci permettent aux investisseurs de bénéficier d'une information qualifiée afin d'évaluer l'impact environnemental de leurs investissements et donc de mieux structurer leurs opérations. L'émetteur doit respecter les 4 GBP suivants :

- justifier, dans la documentation destinée aux investisseurs, que les fonds recueillis sont destinés à un projet « vert » générant un ou plusieurs bénéfices environnementaux (la liste indicative des investissements verts éligibles inclut notamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la prévention et la maîtrise de la pollution, la préservation de la biodiversité, les moyens de transport propres) ;
- analyser notamment le profil environnemental des projets et leurs objectifs d'impact environnemental ;
- assurer le fléchage de l'intégralité des fonds recueillis par les émissions vers les projets verts ;
- établir, conserver et mettre à disposition une information, au moins annuelle, sur la conduite des projets financés.

Le **Groupe BPCE** s'est fixé comme objectif d'émettre au moins deux « sustainable bonds » par an à l'horizon 2020. Natixis a augmenté son arrangement de « green bonds » pour passer de 964 M€ en 2015 à 4,4 Mds€ en 2018, et sa filiale Ostrum AM a investi dans les « green bonds » pour 2,3 Mds€.

En 2018, **Société Générale** a codirigé l'émission de 22 obligations vertes pour un montant global de 18 Mds€. Quelques transactions emblématiques :

- **Formosa 1 Offshore Wind Project (Taïwan)** : Société Générale a levé un crédit vert et une obligation verte (1,6 Md de dollars taïwanais, soit 45 M€) pour le financement de projets d'énergie renouvelable à Taïwan, dont le premier parc éolien ;
- **ALD** : la filiale de leasing automobile et de gestion de flotte de Société Générale a émis en 2018 sa 1^{ère} émission obligataire à impact positif (Positive Impact Bond) de 500 M€ pour financer en Europe une flotte de véhicules hybrides et électriques.

Au sein du groupe **Crédit Mutuel**, les achats de « green bonds » progressent également. Par ailleurs, la filiale CM-CIC Asset Management a défini son propre modèle d'analyse afin de sélectionner des obligations dans le respect des Green Bonds Principles et de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). Si l'analyse risque de l'émetteur constitue un élément déterminant, tout comme les critères ESG, le fonds CM-CIC Green Bonds privilégie avant tout l'intérêt du projet à financer. Labellisé Greenfin (ex-label TEEC), ce fonds est investi quasi-exclusivement en obligations vertes. Les filiales d'assurance investissent aussi de plus en plus dans les « green bonds » et leur part dans les achats nets obligataires augmentent fortement.

Un marché mondial en plein essor, ouvert aux entreprises

Le marché mondial des « green bonds » est en fort développement avec 168,5 Mds\$ émis pour la seule année 2018. La tendance se poursuit à la hausse en 2019 : 117,6 Mds\$ ont été émis au 1^{er} semestre, pour une estimation totale de 250 Mds\$ sur l'ensemble de l'année.

Ce marché est tiré par 3 principaux facteurs : l'émission d'obligations souveraines, le potentiel de croissance des pays émergents (ex : Chine, Inde) et l'élargissement du marché aux entreprises. Celles-ci ont réalisé 46% du montant des émissions de « green bonds » en 2018 alors que cet outil de financement était originellement destiné aux institutions supranationales (Banque mondiale, Banque européenne d'investissement...). (source : Climate Bonds Initiative)



**PART DE MARCHÉ MONDIALE
DES BANQUES HEXAGONALES
EN 2018 DANS LE PLACEMENT
DES OBLIGATIONS VERTES.**

(source : CA-CIB)

Un segment attractif à la fois pour les émetteurs et les investisseurs

Le résultat de l'opération « green bonds » est gagnant-gagnant :

- **côté émetteurs**, les obligations vertes présentent l'avantage d'attirer des investisseurs responsables, prêts à s'engager sur le long terme. Elles leur permettent également d'améliorer leur réputation ainsi que leur visibilité sur le marché, tout en diversifiant leurs sources de financement ;
- **côté investisseurs**, les obligations vertes garantissent un niveau d'information supplémentaire sur les projets financés, et notamment sur leur impact environnemental. Elles fournissent une plus grande visibilité sur les produits émis sur ce marché et proposent davantage de liquidité, grâce aux indices dédiés au marché des « green bonds » (ex : Barclays/MSCI, Bank of America...) et à la taille importante des émissions.

Selon un sondage réalisé en 2017, **74% des investisseurs européens prennent en compte les critères ESG des entreprises** dans leurs processus de décision. (source : HSBC)

PARIS, LEADER MONDIAL DE LA FINANCE VERTE

La Place financière de Paris, qui rassemble les plus gros émetteurs d'obligations vertes au monde, multiplie les initiatives fortes afin de se positionner en capitale mondiale de la finance pour le climat.

Une ambition forte pour l'avenir

En 2015, le secteur bancaire français a saisi l'opportunité de la **COP21 à Paris** pour renouveler sa mobilisation en faveur de la transition énergétique. Au sein de Paris Europlace, la profession bancaire a pris des engagements pour contribuer à une économie durable et décarbonée. Ces engagements ont été tenus et pour la plupart dépassés. Paris a ainsi été la première place financière à déclarer collectivement son adhésion au consensus scientifique sur l'impact des émissions de gaz à effet de serre et à prendre les mesures nécessaires pour que l'industrie financière apporte sa contribution à l'accélération de la transformation vers une économie bas-carbone.

Les acteurs de la Place ont depuis multiplié les initiatives individuelles et collectives. Après le lancement de l'initiative « **Paris Green & Sustainable Finance** » en novembre 2016, la Place de Paris a lancé, en juin 2017, la marque « **Finance for Tomorrow** ». Cette initiative, qui accroît et accélère les ambitions de la Place dans le domaine de la finance climat, réunit acteurs privés et publics afin de développer, ensemble, une finance verte et durable, qui conjugue investissements de long terme et prise en compte des défis environnementaux et sociaux. Symbole marquant de cette mobilisation : l'événement international « **Climate Finance Day** » se tient désormais tous les ans à Paris.

Avec sa **déclaration du 2 juillet 2019 pour une finance verte et durable**, la Place financière de Paris a envoyé un nouveau signal fort de mobilisation aux acteurs publics et privés et annoncé de nouveaux engagements pour contribuer à atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050. C'est une nouvelle étape qui est ainsi franchie à travers les engagements suivants :

- **l'incitation de ses membres à adopter une stratégie charbon**, avec un calendrier global de désengagement et à en rendre compte dans leur reporting extra-financier dès l'exercice 2020 ;
- **la poursuite des travaux méthodologiques** en collaboration avec les autorités de supervision sur l'évaluation de l'exposition des portefeuilles aux risques climatiques et sur l'alignement des portefeuilles d'investissement avec un scénario 2°C ;
- **le suivi des engagements grâce à la création d'un observatoire** des réalisations et des actions des acteurs de la Place financière de Paris en matière de finance verte et durable. Doté d'un comité scientifique, l'observatoire sera sous la gouvernance conjointe des principales fédérations professionnelles (AFG, FBF, FFA, France Invest) et de Finance for Tomorrow.

Le Green Supporting Factor : une incitation proposée par la profession bancaire

Pour être l'industrie du développement économique du XXI^{ème} siècle, le secteur bancaire français se doit d'être un accélérateur de la transition énergétique. C'est pourquoi il propose depuis 2016 l'adoption d'un outil innovant : le « Green Supporting Factor ». Ce mécanisme incitatif au financement de la transition, qui doit permettre d'accélérer l'investissement en faveur du climat en libérant du capital supplémentaire, s'articule autour de trois idées :

- **sur le plan réglementaire, un traitement prudentiel plus favorable** des financements et investissements de la transition énergétique qui traduira le bénéfice sociétal (incitation en faveur de la décarbonation des bilans bancaires). Cette exigence moindre en capitaux pour les financements et investissements dans ces actifs permettra ainsi de libérer des ressources supplémentaires pour accélérer la transition énergétique ;
- **les actifs éligibles seraient basés sur des critères unifiés** au niveau européen qui pourraient s'inspirer d'initiatives ou de labels existants tels que la Climate Bond Initiative, le label français Greenfin ou de tout autre label reconnu comme présentant des caractéristiques similaires ;

- le Green Supporting Factor s'appliquerait à **des engagements consentis par les banques, auprès de l'ensemble des acteurs économiques** : les particuliers qui feraient l'acquisition d'un véhicule à faibles émissions, les PME intervenant dans la construction d'un bâtiment vert, les entreprises travaillant dans la construction d'infrastructures de production d'énergie solaire ou éolienne, les États au travers des « green bonds » souverains.



Cette idée continue d'être débattue au niveau européen dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action de la Commission européenne sur la finance durable de juin 2018. À cet égard, la revue du règlement dit « CRR2 » introduit cette notion en confiant à l'EBA la mission d'évaluer la nécessité d'un traitement prudentiel spécifique des actifs en fonction d'objectifs environnementaux et/ou sociaux.

Les autorités chinoises sont également en train de réfléchir à un dispositif similaire.

FINANCEMENT DES GRANDS PROJETS CLIMAT : LES BANQUES FRANÇAISES OMNIPRÉSENTES

Qu'il s'agisse de la transition énergétique et du développement des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique ou d'une manière plus globale des financements à « impact positif », les banques françaises sont parties prenantes de nombreux projets « climat » en France et à travers le monde, favorisant l'émergence d'une société sobre en carbone.

Des accélérateurs

de projets énergétiques « propres »

Acteurs à part entière de la lutte contre le changement climatique, les banques développent massivement, depuis des années, leurs investissements dans les énergies renouvelables. Leur savoir-faire reconnu de banque de financement et d'investissement, conjugué à l'expertise qu'elles ont développée dans les filières énergétiques dites « propres » (électricité et gaz naturel liquéfié), leur permet de fournir des solutions innovantes et adaptées à ce type de projets.

Deux modes de financements sont possibles : soit en direct, soit via les **Sociétés de financement des économies d'énergie (Sofergie)**. À ce jour, 5 Sofergie dépendent de groupes bancaires français (BPCE Energéco, Norbail Sofergie, Bpifrance, Sogefinerg et CA-Unifergie).

BNP Paribas a consacré 15,4 Mds€ de financements aux énergies renouvelables à fin 2018, dépassant l'objectif d'y consacrer 15 Mds€ en 2020, ce qui correspond à un doublement par rapport à 2015. Au total, en 2018, le Groupe a participé au financement ou conseillé des projets dans le domaine des énergies renouvelables totalisant plus de 6,6 GW de capacité installée. À fin 2018, BNP Paribas totalisait 9,2 Mds€ d'investissements verts.

Au sein du groupe **Crédit Agricole**, 571 M€ de financements ont été consacrés à des projets d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique par Unifergie et LCL (et 3 Mds€ d'encours des Caisses régionales) en 2018. Crédit Agricole Assurances est par ailleurs le premier investisseur institutionnel de la transition énergétique en France, avec un montant d'engagements en capital de 1,4 Md€. Le Groupe s'est fixé comme objectif de financer un tiers des projets d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique en France d'ici 2020.

La **Société Générale** soutient le secteur des énergies renouvelables depuis plus de 10 ans, et figure aujourd'hui parmi les leaders mondiaux, en conseil comme en financement. Dans le cadre de son plan stratégique

Transform to Grow, la Société Générale s'est fixé pour objectif de contribuer à hauteur de 100 Mds€ à la transition énergétique entre 2016 et 2020. Au 31 mars 2019, le Groupe a déjà atteint 78% de son objectif.

Par sa structure de banque coopérative et universelle, le **Groupe BPCE** finance projets régionaux et grands projets. Il dispose au 30 juin 2018 d'un encours de 7,5 Mds€ sur les énergies renouvelables. Natixis développe son activité d'arrangeur en ayant multiplié par 3 les encours (à 1,8 Md€) et par 5 les puissances installées (à 7,1GW). Par ailleurs, 68% des projets de production d'électricité de Natixis proviennent d'énergies renouvelables.

La Banque Postale, dès le lancement de son activité de financement d'actifs et de projets en 2014, s'est engagée à ne financer que des projets d'énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien, petit hydroélectrique...) : à fin 2018, elle a financé plus d'1,5 Md€ de projets et ambitionne de dépasser les 3 Mds€ de financement à horizon 2023.

Le groupe **Crédit Mutuel** s'est doté, au sein de son département Financements de projets, d'une équipe dédiée au secteur des énergies renouvelables. Il intervient régulièrement dans des projets éoliens, solaires ou de production d'énergie à partir de biomasse à travers le monde. L'expertise acquise dans ces domaines ont permis de croître en 2019 de 20% pour atteindre un engagement de crédits de près de 1,4 Md€ pour des projets en France et à l'étranger.



38,5Mds€

DE FINANCEMENTS CONSACRÉS
AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES
EN 2018 PAR LES BANQUES
FRANÇAISES.

(source : documents de référence des 6 grandes banques françaises)

NORD/SUD : UN PARTENARIAT DURABLE

Conscientes de l'enjeu et du coût que représente le financement de la transition énergétique, particulièrement pour les pays les moins développés, les banques françaises construisent, depuis plusieurs années, **des partenariats solides afin d'accélérer la transition énergétique dans les pays émergents et en développement**. En s'appuyant sur les agences de développement, les organisations et agences multilatérales, les banques sont en mesure d'identifier les projets locaux multi-secteurs les plus pertinents pour les populations.

Ces partenariats engagés permettent à la fois la structuration des réseaux bancaires locaux et la création d'offres « climat », ainsi que l'accompagnement et le financement de projets durables tels que le développement de l'électricité verte, la bonne utilisation de la biomasse ou la gestion durable des forêts.

En 2018, **Natixis (Groupe BPCE)** s'est à nouveau positionné comme un acteur de premier plan dans les financements des énergies renouvelables, notamment en **Amérique latine** et dans le secteur de l'éolien en mer en **Europe**. Natixis est le 5^{ème} arrangeur (Mandated Lead Arranger) mondial de financement d'énergies renouvelables et le 1^{er} arrangeur dans la zone **Moyen-Orient et Afrique du Nord**.

Au **Chili**, Natixis a joué un rôle majeur dans le secteur des énergies renouvelables, en finançant en 2018 la centrale Cerro Dominador, premier projet d'Amérique latine combinant des technologies solaires à concentration et photovoltaïque. D'une capacité de 210 MW, c'est l'installation solaire la plus importante dans la région à ce jour.

Le **Groupe BPCE** innove avec le premier investissement du fonds Land Degradation Neutrality (LDN) lancé par la filiale Mirova. Opérationnel depuis fin 2018, ce fonds a finalisé sa première transaction et investi dans le programme Urap Sustainable Land Use. Le premier projet développé, financé et mis en œuvre par Urap concerne quatre coopératives de café au **Pérou**

L'UNION BANCAIRE FRANCOPHONE (UBF) ET LE CLIMAT

En vertu de leur « Contribution pour la lutte contre le changement climatique », publiée en novembre 2015, les fédérations et associations bancaires membres de l'UBF (dont la FBF) :

- déclinent le thème de la finance climat au sein de la stratégie économique pour la Francophonie ;
- favorisent les investissements et les financements vers des solutions et des technologies bas-carbone ;
- intensifient les collaborations avec les entreprises pour réduire la menace et les effets du changement climatique ;
- intensifient les collaborations avec les pouvoirs publics et les régulateurs pour créer un cadre favorable à la lutte contre le changement climatique ;
- contribuent activement à l'éducation financière pour le climat.

et vise le reboisement de près de 9 000 hectares de terres dégradées en systèmes agroforestiers productifs, la séquestration et la réduction des émissions de CO₂ de 1,3Mt et l'amélioration des conditions de vie de 2 400 producteurs.

Le **Crédit Mutuel** contribue à de nombreux projets sur tous les continents. Au **Niger**, au **Burkina Faso**, en **Centrafrique**, au **Congo**, aux **Philippines** et au **Cambodge**, le Centre International du Crédit Mutuel accompagne le développement de réseaux coopératifs autonomes et la bancarisation d'une importante population qui peut ainsi développer une activité économique locale. Dans les régions de l'**Amérique latine** et de l'**Afrique**, la Banque de Luxembourg, filiale de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, développe des placements alternatifs pour financer l'agriculture durable et soutenir les producteurs ruraux.

Société Générale est présente sur les territoires africains depuis plus de 100 ans. La longue histoire que le Groupe partage avec **l'Afrique** prend son ancrage dans le financement de l'économie réelle et un regard responsable sur le développement du continent. Cet engagement, réaffirmé dans le plan stratégique *Transform to Grow*, fait des activités africaines du Groupe un des piliers de la croissance, tout en posant la « Contribution au développement durable et bas carbone de l'Afrique » comme un axe transversal de son ambition RSE.

Avec le lancement fin novembre 2018 de l'initiative *Grow With Africa*, **Société Générale** s'engage à jouer un rôle moteur, en partenariat avec les acteurs internationaux et locaux du secteur privé et public, dans le développement durable et bas carbone de l'Afrique. Ainsi, au **Sénégal**, Société Générale a arrangé un financement de 90 M€ pour la modernisation d'une douzaine de villes, comprenant la construction et la rénovation des routes, des réseaux de drainage et d'éclairage.

Au **Cameroun**, Société Générale est intervenue en tant que conseil financier du consortium formé par EDF, la Société Financière Internationale (SFI), filiale de la Banque Mondiale, et le Gouvernement du Cameroun, qui promeut la construction de la centrale hydro-électrique Nachtigal, un projet de plus de 1 Md€ financé par une quinzaine d'institutions internationales et locales. Société Générale intervient aussi comme coordinateur de la tranche locale du financement. La centrale Nachtigal représentera, à son achèvement, plus de 30% de la capacité électrique installée du pays.

Le groupe **Crédit Agricole** est actionnaire du fonds carbone Livelihoods, premier fonds d'investissement climat à préfinancer des projets portés par des communautés rurales en **Afrique, Asie et Amérique du Sud**. Depuis son lancement en 2011, les 10 entreprises actionnaires ont investi près de 40 M€ dans des projets de restauration de mangroves, d'agroforesterie et d'énergie rurale pour améliorer les conditions de vie de villageois parmi les plus défavorisés tout en luttant contre le changement climatique.

Le fonds Amundi - IFC/WB, doté de 2 Mds\$, est dédié à l'essor des « green bonds » émis par les pays en développement.

La **Fondation Grameen Crédit Agricole** favorise la résilience des économies rurales en soutenant, avec un portefeuille de plus de 80 M€, 75 institutions de microfinance et entreprises à impact social qui contribuent au développement rural en **Afrique, en Asie et en Europe**. La Fondation développe des projets innovants avec les Caisses régionales et les entités du groupe Crédit Agricole. Ainsi, la Fondation et Crédit Agricole CIB conjuguent leurs efforts pour travailler à la structuration et au financement de ZECI, entreprise qui propose des kits solaires en **Côte d'Ivoire**. Ce financement permettra d'assurer d'ici 2020 l'accès aux équipements solaires prépayés à environ 100 000 ménages vivant en zones rurales.

Le groupe **BNP Paribas** est présent dans 72 pays dont 12 pays africains. En **Afrique** comme ailleurs, de nombreux projets et financements contribuent directement au développement local et à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies. Dans le domaine agricole, un prêt signé avec l'entreprise Sucden a sa marge indexée sur la certification du cacao acheté en **Côte d'Ivoire**. Grâce à des partenariats, d'un montant total de près d'un Md€ en 2018, BNP Paribas apporte un soutien spécifique à des catégories de clients et des secteurs ciblés, comme par exemple en matière d'efficacité énergétique au **Maroc**.

Avec le Programme Environnement des Nations Unies, le Centre mondial de l'Agroforesterie et ADM Capital, **BNP Paribas** a cofondé le *Tropical Landscape Finance Facility*, une initiative visant à financer des projets durables en **Indonésie**, en l'occurrence la fabrication de caoutchouc naturel.



« Consciente de l'urgence des enjeux de la crise climatique, la Place financière de Paris franchit une nouvelle étape et annonce de nouveaux engagements pour contribuer à atteindre l'objectif poursuivi par la France et d'autres pays de l'Union européenne de neutralité carbone à l'échéance 2050 :

- L'incitation de ses membres à adopter une stratégie carbon, avec un calendrier global de désengagement et à en rendre compte dans leur reporting extra-financier dès l'exercice 2020.
- La poursuite des travaux méthodologiques en collaboration avec les autorités de supervision sur l'évaluation de l'exposition des portefeuilles aux risques climatiques et sur l'alignement des portefeuilles d'investissement avec un scénario 2°C.
- Le suivi des engagements grâce à la création d'un observatoire des réalisations et des actions des acteurs de la Place financière de Paris en matière de finance verte et durable. »

(source : Paris Europlace, extraits du communiqué de presse du 2 juillet 2019)

2.

ENJEUX CLIMATIQUES

LES ENJEUX CLIMATIQUES, AU CŒUR DE LA STRATÉGIE DES BANQUES

Investisseurs socialement responsables, les banques françaises intègrent les critères environnementaux dans leurs décisions de financement et le risque climatique dans leurs stratégies de gestion. Elles publient en 2019 leur première Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF). La dimension stratégique des questions liées à la transition écologique est incluse dans les rapports de gestion.

LA TRANSPARENCE EXTRA-FINANCIÈRE DES BANQUES FRANÇAISES

Acteurs de la société engagés, les banques françaises travaillent de concert avec les autorités publiques nationales et internationales sur la transparence de leur « reporting » extra-financier. Celui-ci incite l'entreprise à communiquer sur son impact socio-environnemental, l'encourageant de facto à adopter les meilleurs standards en la matière et à améliorer continuellement ses performances.

L'article 173 : une première mondiale

En application de l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte adoptée en 2015 par la France, les banques françaises rendent publiques l'intégration des **critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et la prise en compte du risque climatique dans leurs décisions de financement et d'investissement**. Elles participent également activement aux travaux de Place sur la mise en œuvre d'un scénario de tests de résistance pertinents des risques associés au changement climatique.

Cette mesure législative française, qui a constitué une première mondiale, dispose du soutien total des banques hexagonales. En effet, par la communication de la part verte de leurs portefeuilles et celle de la contribution de leurs investissements dans la lutte contre le changement climatique et pour la transition énergétique, l'article 173 encourage l'investissement responsable.

Dans la pratique, chaque banque :

- mesure l'intensité carbone des portefeuilles, analyse les secteurs et entreprises émettant le plus de gaz à effet de serre, met à disposition des fonds totalement décarbonés : investissement socialement responsable (ISR) ou ayant obtenu le label Greenfin ;
- identifie les risques liés au climat : risque de transition (réévaluation de la valeur des actifs dans une logique bas carbone) et risque physique (conséquences des événements climatiques).

La déclaration de performance extra-financière (DPEF) : une transparence accrue

La transposition de la directive européenne de 2014 sur le reporting extra-financier a donné lieu, en 2017, à la publication d'une ordonnance et de son décret d'application. Applicables aux exercices 2018, ces textes requièrent pour les entreprises la publication d'une « **déclaration de performance extra-financière (DPEF)** » qui fait l'objet d'un rapport de vérification par un organisme tiers indépendant accrédité.

Ainsi, les banques françaises ont publié dans leur rapport de gestion, et pour la première fois en 2019, une DPEF comprenant les principaux enjeux RSE liés à leurs activités. Cette déclaration permet de mesurer l'impact socio-environnemental des banques et de les inviter à améliorer leurs performances. Elle englobe quatre aspects :

- la présentation du « modèle d'affaires »,
- une analyse des principaux risques RSE,
- les politiques appliquées et procédures de diligence raisonnable,
- les résultats des politiques et indicateurs de performance.

Cette déclaration permet aux banques de présenter des informations spécifiques sur le plan social, sociétal et environnemental en fonction de leur cohérence au regard des principaux risques ou des politiques menées. Elle contribue à mieux informer le public sur leur gestion des risques sociaux et environnementaux. Elle est aussi un véritable outil de pilotage stratégique pour les entreprises.



LA « DPEF » EST UN VÉRITABLE
OUTIL DE REPORTING
ET DE PILOTAGE
STRATÉGIQUE EN MATIÈRE
DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

Le **Rapport Intégré** qui présente de façon intégrée, au regard des objectifs stratégiques de l'entreprise, une analyse de ses performances financières et extra-financières se développe. Ainsi, par exemple, **Société Générale** a publié en 2019 son deuxième Rapport intégré.

Une source d'inspiration pour l'Europe et l'international

Le « reporting » à la française et les travaux qui y sont associés constituent une référence à l'international. Ainsi, un groupe d'experts sous l'égide du Conseil de stabilité financière du G20 (**Task Force on Climate-related Financial Disclosures ou TCFD**) a publié en juin 2017 une série de recommandations en matière d'informations relatives au climat à communiquer par les entreprises, inspirées par l'article 173 de la loi française. Ces recommandations sont d'application volontaire mais de plus en plus d'entreprises les utilisent pour leur reporting.

Le Réseau des banques centrales et superviseurs pour le verdissement du système financier (**Network for Greening the Financial System – NGFS**) reconnaît collectivement que les risques liés au climat sont une source de risque financier. Dans son rapport d'avril 2019, le NGFS recommande d'intégrer les risques liés au climat dans le suivi de la stabilité financière et la surveillance microprudentielle. Cela implique notamment d'évaluer les risques financiers liés au climat dans le système financier et leur intégration dans la supervision prudentielle.

L'article 173 a également été repris comme un modèle dans les travaux européens :

- une mise en place à l'échelle européenne d'une mesure similaire figure parmi les propositions du High Level Expert Group on Sustainable Finance (HLEG) de la Commission européenne publiées en janvier 2018 dans son rapport « **Financer une économie européenne durable** » ;
- dans le cadre de la mise en œuvre de son plan d'action sur la finance durable, la Commission européenne a publié en mai 2018 une **proposition de règlement sur les obligations de publication d'informations relatives à des investissements durables** (en cours d'adoption) ;

• la Commission européenne a publié en **juin 2019 des lignes directrices sur le reporting des informations relatives au climat** qui complètent la directive de 2014 sur le reporting extra-financier. Elles intègrent les recommandations du TCFD.

LA TRANSITION VERS LE BAS CARBONE DANS LA STRATÉGIE DES BANQUES

Le secteur bancaire français a saisi l'opportunité de la COP21 à Paris afin de renouveler et renforcer son engagement en faveur de la lutte contre le dérèglement climatique. Acteurs à part entière de cette transition énergétique, **les banques réduisent massivement, depuis plusieurs années déjà, leurs investissements dans les industries ayant trait au charbon et développent ceux dans les énergies renouvelables.**

En finançant les investissements pour l'amélioration de l'efficacité énergétique, la diminution des émissions carbone et la réalisation d'infrastructures pérennes, les banques sont des accélérateurs majeurs de la transition vers l'économie du futur.

Des politiques sectorielles ambitieuses

Pour accélérer ce financement vert, les banques françaises développent constamment de nouvelles politiques sectorielles exigeantes pour des secteurs considérés comme sensibles d'un point de vue environnemental-social (tels que ceux de l'énergie et des mines⁽¹⁾). **Elles ont notamment instauré des politiques exigeantes de désengagement du charbon** (elles ne financent plus de nouveaux projets de mines ou de centrales au charbon) et relatives à l'évolution du « mix énergétique » de leurs clients.

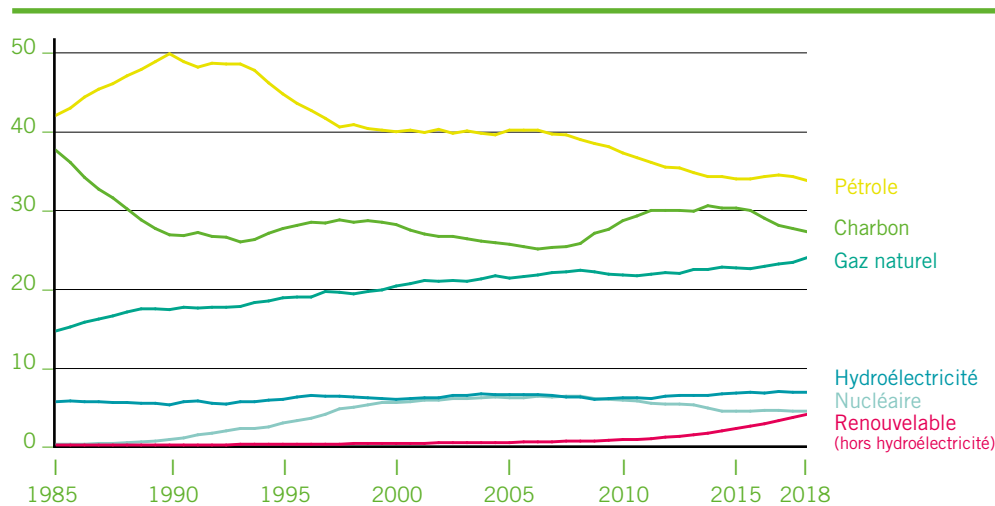
Ces politiques leur permettent d'intégrer, en pratique, les risques climatiques vis-à-vis de ces secteurs d'activité dans lesquels elles inves-

tissent et de définir les critères d'engagement à retenir. **Les banques analysent notamment la composition du mix énergétique afin d'orienter leurs politiques de financement et d'investissement.**

Les conditions d'engagement des banques sont notamment définies par :

- la prise en compte d'exigences ESG en plus des critères de performance économique (**BNP Paribas, Crédit Agricole, Groupe BPCE**), l'utilisation systématique d'une check-list ESG (**La Banque Postale**), le regard systématique de la fonction Risques sur l'analyse RSE réalisée dans les processus de décision de crédit et d'investissement (**BNP Paribas**), l'intégration de critères ESG dans l'ensemble des processus d'investissement d'ici 2020 (**BNP Paribas Asset Management**) ;
- l'identification des standards internationaux faisant référence et la détermination des critères d'évaluation des clients et des transactions dédiés qui en découlent, avec des mises à jour régulières qui renforcent le cadre d'application (pétrole et gaz en 2018, charbon en 2019) (**Société Générale**), les bonnes pratiques reconnues par des instances internationales ou des instances professionnelles importantes (**Crédit Agricole**), le dialogue avec les ONG et les groupes d'action (**Groupe HSBC**), le dialogue avec les ONG et le renforcement de ses politiques sectorielles (pétrole et gaz non conventionnels, charbon) (**BNP Paribas**) ;
- la délimitation d'un champ d'intervention, des règles à respecter pour les activités où les impacts sociaux et environnementaux sont les plus élevés (**Groupe Crédit Mutuel**), des analyses sectorielles qualitatives (**La Banque Postale Asset Management**), des grilles d'analyse complémentaires pour les secteurs d'activité ayant des risques ESG majeurs et étant situés dans des pays sensibles (**BNP Paribas**) ;
- des engagements à ne plus délivrer des financements corporate de type « general purpose » en fonction du secteur d'activité (**Groupe BPCE – Natixis, La Banque Postale**).

(1) Ces politiques sectorielles concernent un nombre variable de secteurs : activités minières, centrales thermiques au charbon, pétrole, gaz, nucléaire, barrages, agriculture, pêche, exploitation forestière, biodiversité, huile de palme, tabac, défense, transports...



Répartition de la consommation d'énergie primaire dans le monde

(source : BP Statistical review of world energy 2019 – 69^e édition)

Le risque climatique pris en compte

En appui de l'expertise des assurances dans la couverture des risques climatiques, les banques ont depuis longtemps intégré le climat dans leur stratégie. En tant que variable impactant la valeur des portefeuilles d'investisseurs et la capacité de remboursement des entreprises, **le changement climatique est un risque pris en compte et mesuré par les banques**. Elles sont dotées d'outils de pilotage afin de mesurer leur exposition au risque climatique tant au niveau des financements que des actifs détenus.

À la **Société Générale**, depuis 2016, les risques liés au changement climatique (risques physiques et de transition) sont une composante de l'analyse économique et sectorielle et de celle de risque de crédit individuel pour les pays et secteurs les plus exposés. En 2017, une mesure d'impact en stress d'un scénario lié à la matérialisation des risques liés au changement climatique a été intégrée dans la cartographie des risques présentée au Comité des risques du Conseil d'administration. En octobre 2018, le Comité de la Direction générale qui définit les orientations du Groupe en matière de risques a renforcé la gouvernance visant à accroître la capacité de pilotage du risque de crédit dans l'appropriation des enjeux climatiques. Ce comité s'est fixé l'ambition :

- de définir et maintenir des scénarii de référence, et intégrer progressivement une évaluation de la vulnérabilité climat pour chaque client dans les secteurs sensibles au risque de transition ;
- de valider les orientations de la politique de crédit sur les portefeuilles sensibles aux enjeux d'environnement et les politiques environnementales qui ne font pas l'objet d'un encadrement dédié.

En juin 2019, le groupe **Crédit Agricole** a adopté des mesures restrictives fortes sur le financement des entreprises ayant une activité charbon thermique, et s'est engagé à réallouer progressivement ses portefeuilles et actifs gérés en ligne avec l'Accord de Paris. Le Crédit Agricole s'est engagé par ailleurs à mettre en place dès 2020 une note de transition groupe pour ses clients entreprises, destinée à mesurer leur niveau d'engagement et leur capacité à adapter leur modèle économique aux défis posés par la lutte contre le réchauffement climatique et la transition énergétique.

Société Générale et **Crédit Agricole** évaluent, grâce à la méthodologie P9XCA, l'empreinte carbone de leurs engagements bilantiels afin de déterminer les secteurs les plus carbonés.

DÉCARBONATION DU TRANSPORT MARITIME

Les banques s'engagent pour la décarbonation des transports maritimes. À titre d'exemples, la BEI, **Société Générale** et Brittany Ferries ont signé en 2017 le premier financement maritime vert. **Crédit Agricole** a financé le premier navire neuf au Gaz Naturel Liquéfié de Corsica linea acquis en 2019.

Dès 2015, **BNP Paribas** s'est engagé à aligner ses activités de financement et d'investissement sur le scénario 2°C de l'Agence internationale de l'énergie (AIE). En ligne avec l'Accord de Paris, BNP Paribas a cessé le financement de projets de mines et de centrales à charbon, et décidé de faire de même pour celui des entreprises et des infrastructures dédiées majoritairement aux hydrocarbures non conventionnels (pétrole, gaz de schiste et pétrole issu de sables bitumineux). En écho au groupe de Place dont il fait partie au sein du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP FI) sur l'application des recommandations de la TCFD, BNP Paribas est co-financeur du développement de Climate Risk & Impact Screening. En conformité avec les recommandations de la TCFD, BNP Paribas et quatre autres banques internationales ont partagé lors de la COP24 une méthodologie pour évaluer l'alignement des portefeuilles de crédits avec le scénario de l'Accord de Paris.

Le **Groupe BPCE** révisé l'intégralité de ses politiques sectorielles afin de les enrichir de critères ESG. **Natixis** a également lancé un mécanisme de « bonus-malus » d'allocation de capital interne, dénommé le « Green Weighting Factor », qui passe par une notation de tous ses financements selon leur impact sur le climat et d'autres items environnementaux pertinents.

Dans le cadre de son analyse ISR, **La Banque Postale Asset Management (LBPAM)** étudie l'exposition au changement climatique de chaque entreprise et sa capacité à faire face aux enjeux environnementaux de demain. En parallèle, les investissements de LBPAM se limitent aux seuls émetteurs qui ont annoncé une sortie pilotée du charbon, à savoir : une mise en œuvre de sortie prenant en compte les spécificités géographiques mises en évidence dans les travaux du GIEC⁽²⁾ ; la fermeture ou la transformation d'actifs, et non leur cession ; la prise en compte des impacts sociaux et sociétaux de la fermeture des sites.

HSBC France a mené, depuis 2016, des évaluations de l'alignement de son portefeuille de financement au scénario 2°C sur quatre secteurs clés pour la banque et la décarbonation de l'économie (l'énergie, les transports, l'immobilier et l'industrie) ainsi que sur l'ensemble du portefeuille de prêts aux entreprises. Cette analyse descendante est complétée par une approche entreprise par entreprise développée par le Groupe sur six secteurs prioritaires. Cet exercice a permis à la banque de construire une stratégie bas carbone pour l'ensemble des lignes de métier, qui oriente son action en matière de financement et d'investissement.

DÉSENGAGEMENT DU CHARBON

Les grandes banques françaises ont instauré des politiques de désengagement des énergies fossiles :

- elles ne financent plus de nouveaux projets de mines ou de centrales au charbon ;
- elles ont mis en place des politiques exigeantes relatives à l'évolution du « mix énergétique » de leurs clients.

(2) GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

En 2018, le **Crédit Mutuel** a pris l'engagement de ne plus financer de centrales thermiques au charbon et d'exploitations minières de charbon quel que soit le pays d'implantation, et de ne pas intervenir dans une contrepartie dont le chiffre d'affaire est lié à plus de 50 % à des activités du charbon. En 2019, le groupe a décidé de renforcer les règles d'application des politiques sectorielles du groupe en intégrant les notations extra-financières des contreparties analysées lors des décisions d'octroi des opérations bancaires et financières. Le plan stratégique 2019-2023 de Crédit Mutuel Alliance Fédérale prévoit d'augmenter de 30 % le financement de projets à fort impact climatique.

L'équipe ISR interne de **CM-CIC Asset Management** poursuit l'analyse sur le risque lié au changement climatique pour ses 200 plus gros investissements directs en titres (90,8 % des encours) et leur participation à l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2°C. Cette analyse mesure également pour chaque émetteur le degré d'importance de l'innovation, son délai de mise à disposition et son domaine d'application (changement climatique, équilibre de la planète, préservation de la biodiversité).

L'ACTION DES BANQUES FRANÇAISES RECONNUE

L'action de l'industrie bancaire française, tant dans la gouvernance des risques que dans l'appréhension du risque de transition, principale zone d'exposition des banques françaises, est reconnue par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) dans son rapport d'avril 2019 intitulé « **Les groupes bancaires français face au risque climatique** ».

L'ACPR constate en effet des progrès dans la prise en compte du risque climatique au niveau de la stratégie des groupes bancaires, avec la prise en compte croissante du risque climatique par les directions des risques, des engagements de désinvestissement vis-à-vis de certains investissements carbonés et le développement de métriques destinés à piloter la décarbonation progressive des portefeuilles.

Une étude mondiale récente « **Banking on climate change** »⁽³⁾ examine par ailleurs les financements accordés à plus de 1 800 entreprises des secteurs du charbon, du pétrole et du gaz par les 33 principales banques mondiales sur la période 2016-2018. Classées en termes de financements accordés aux énergies fossiles, à l'échelle mondiale et régionale, et évaluées en termes d'engagements sur la réduction du financement des énergies fossiles, les banques françaises se révèlent parmi les moins exposées.



LA PROFESSION BANCAIRE S'INSCRIT TRÈS FAVORABLEMENT DANS LA POURSUITE DES TRAVAUX DE PLACE AVEC LES AUTORITÉS, AFIN DE FAIRE ENCORE PROGRESSER LA COMPRÉHENSION MUTUELLE DES ENJEUX POUR LE SECTEUR FINANCIER.

(source : déclaration FBF, 10 avril 2019)

Un observatoire des réalisations de la Place de Paris

Dans leur déclaration du 2 juillet 2019, les acteurs de la Place de Paris ont annoncé la création d'un observatoire des réalisations et des actions des acteurs de la Place financière de Paris en matière de finance durable. Cet observatoire sera l'outil privilégié pour rendre compte collectivement du « verdissement » progressif de la Place de Paris auprès des parties prenantes. Il permettra à tous d'avoir une vision claire et globale. Les autorités ACPR et AMF suivront les engagements dans le cadre de leurs missions respectives de contrôle des banques, des assurances et des sociétés de gestion et de revue des informations publiées par les émetteurs au titre de leur performance extra-financière.

(3) « Banking on Climate Change - Fossil Fuel Finance Report Card 2019 », collectif international de 56 associations Rainforest Action Network.



« De façon générale, on observe des progrès dans la prise en compte du risque climatique au niveau de la stratégie des groupes bancaires, assortis pour certains par des engagements de désinvestissement vis-à-vis de certaines filières très émettrices de gaz à effet de serre. »

« On note également une prise en compte croissante du risque climatique par les directions des risques des grands groupes, au-delà des fonctions RSE qui apparaissaient en première ligne en 2016, principalement sous l'angle du risque de réputation. »

(source : ACPR, Les groupes bancaires français face au risque climatique, avril 2019)

3.

TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, UN INVESTISSEMENT POUR TOUS

Les banques de détail françaises relèvent déjà le défi de la transition écologique au quotidien. Elles multiplient les solutions financières innovantes et spécifiques pour soutenir et encourager les démarches environnementales de leurs clients. Mais c'est d'abord et avant tout à chacun d'eux, particuliers ou entreprises, de se mobiliser et de saisir les possibilités d'aides et de financements disponibles afin de contribuer par leur démarche à la transition écologique.

ACCOMPAGNER LES PROJETS VERTS DU QUOTIDIEN

Depuis longtemps, les banques sont mobilisées pour faciliter le financement de tous les projets environnementaux de leurs clients. Inclues dans un large écosystème comprenant l'État, les collectivités locales, les entreprises et les particuliers, les banques assument leur rôle d'appui et d'accélérateur de la transition énergétique par leurs solutions de financement.

Ainsi, les projets de travaux liés à la rénovation énergétique présentés par les clients à leurs banques peuvent déjà être financés par un **crédit responsable, accessible et compétitif** : soit par un crédit à la consommation, sans contraintes spécifiques et disponible très rapidement à des taux historiquement bas, soit par un éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ), produit réglementé, soit par un crédit immobilier au moment de l'acquisition, soit enfin par un mix de ces crédits.

Comme le souligne l'ADEME, un effort important doit être réalisé sur **l'accompagnement des ménages dans leurs projets de rénovation**

avant même d'aborder la question du financement. En effet, seuls 15 % des ménages ayant réalisé des travaux déclarent avoir bénéficié d'informations suffisantes⁴.

C'est dans ce cadre, afin d'entraîner les Français vers la rénovation énergétique, que le ministère de la Transition écologique et solidaire, le ministère de la Cohésion des territoires et l'ADEME ont mis en place l'initiative « FAIRE » (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique). L'objectif est d'aider les particuliers à réaliser gratuitement un bilan énergétique, à trouver les solutions d'éco-rénovation adaptées et les professionnels, sans oublier les aides financières possibles (aides et primes des collectivités, crédits bancaires, éco-PTZ, crédit d'impôt transition énergétique...). « FAIRE » peut aussi aider les entreprises sur les solutions et formations pour être référencées. Les banques françaises soutiennent cette démarche comme toutes celles ayant pour objectif de rendre plus lisibles et accessibles les aides à la préparation et à l'accompagnement des projets des particuliers.

(4) ADEME, enquête Travaux de rénovation énergétique des maisons individuelle (TREMI), septembre 2018.

Un engagement collectif pour les équipements verts

En décembre 2018, les grands réseaux bancaires et financeurs spécialisés se sont engagés à mettre en place des prêts à des conditions préférentielles, selon des modalités définies individuellement par chacun d'eux, pour permettre à leurs clients de financer plus facilement en 2019 un véhicule propre neuf ou d'occasion ou des équipements de la maison moins énergivores (chaudières...).

En juin 2019, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, a salué les efforts des banques pour mettre en œuvre ces engagements et constaté que « **les banques ont renforcé leurs offres de financement compétitives à destination des particuliers pour l'achat de véhicules plus propres et la rénovation énergétique des logements.** Ces actions ont permis de diversifier les sources de financement disponibles, qu'il s'agisse de crédit affecté, de location achat ou de prêts personnels adaptés. Plusieurs établissements ont également proposé un préfinancement de la prime à la conversion mise en place par le Gouvernement. » (source : communiqué de presse du ministère de l'Économie et des Finances, 19 juin 2019)

De multiples dispositifs pour l'éco-rénovation des logements

Les banques forment et mobilisent depuis des années leurs réseaux pour la distribution des solutions pour financer des travaux de rénovation énergétique, y compris des dispositifs réglementés tels que **l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ)** en faveur des particuliers ou des copropriétés.

19 000 éco-PTZ ont été distribués par les établissements bancaires aux particuliers en 2018 (source : SGFGAS). Les principaux freins au développement de ce produit sont d'une part, sa complexité pour le client, le professionnel et la banque, et d'autre part, les taux historiquement bas et faciles à mettre en œuvre des autres solutions de financement.

Afin de redonner un coup de jeune à ce produit, la loi de finances pour 2019 a prorogé l'éco-PTZ jusqu'en 2021 avec de nouvelles conditions, applicables au 1^{er} juillet 2019, qui visent à simplifier le produit, à la demande de la profession bancaire, afin de faciliter son usage par les particuliers notamment. Les banques sont mobilisées pour distribuer ce nouvel éco-PTZ une fois les textes d'application publiés au Journal Officiel.

Les particuliers peuvent également trouver auprès de leur banque **toute une gamme de financements spécifiques** pour les travaux et équipements permettant de réaliser des économies d'énergie : « Prêt Économie d'Énergie » chez **Société Générale**, « Prêts Économie d'énergie » distribués par les Caisses Régionales du **Crédit Agricole** et développement d'une démarche de conseil, prêt « Crédinergie » du **Crédit Mutuel**, prêts « rénovation énergétique » chez **BNP Paribas**, « gamme verte » de **La Banque Postale**, « PREVair » chez **Banque Populaire** et « Ecureuil Crédit DD » dans les **Caisses d'Épargne**.

Ces financements s'accompagnent de **conseils et de services** :

- l'outil Calculeo du **Crédit Agricole** aide les particuliers à financer leurs démarches d'efficacité énergétique ;
- **La Banque Postale** a développé en 2018 une plateforme digitale pour conseiller et accompagner le client dans ses démarches de travaux de rénovation. Cette plateforme est enrichie depuis 2019 des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH). Elle apporte une vision complète des aides du ministère de la Cohésion des territoires pour réaliser ses travaux de rénovation énergétique en tout point du territoire. Elle intègre aussi l'éco-PTZ « Habiter mieux » destiné aux clients les plus modestes ;
- certains contrats d'assurance habitation couvrent les installations en énergie renouvelable (pompe à chaleur, géothermie, aérothermie, panneaux solaires photovoltaïques) et les biens sur lesquels elles sont installées, et proposent une responsabilité civile production d'électricité (**Crédit Mutuel**).

Domofinance, filiale commune d'EDF et de **BNP Paribas Personal Finance** spécialisée dans le financement de l'efficacité énergétique des logements des particuliers, totalise 1,2Md€ d'encours de crédits. Elle a financé depuis 2003 plus de 530 000 dossiers. En 2016, l'économie d'énergie totale réalisée correspondait à la consommation d'environ 47 400 foyers.

Afin de répondre au mieux à l'objectif de **rénovation du parc de logements français, les banques nouent des partenariats au niveau local**. Ces engagements se structurent autour de 3 volets : l'accompagnement des particuliers, le financement de la rénovation et la mobilisation des professionnels. Par exemple, le PTZ Isolaris est distribué depuis plus de 10 ans dans la région Centre-Val de Loire grâce à la coopération de quatre banques partenaires.

Les banques innovent également avec des **dispositifs de refinancement**. Ainsi, la **Société Générale** a émis avec succès en juillet 2019 la première obligation sécurisée (covered bond) qui servira à refinancer des prêts immobiliers octroyés pour des logements à faible empreinte carbone. La transaction a bénéficié d'un accueil très favorable des investisseurs avec une souscription finale excédant 2,5 Mds€. Le cadre de l'émission sécurisée répond aux exigences définies par les Principles for Positive Impact Finance et à celles des Green Bond Principles. Cette opération démontre l'engagement continu de la banque en faveur de la transition énergétique.



15 Mds€

**D'ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE UTILISÉS
PAR LES BANQUES POUR FINANCER
DES TRAVAUX D'ÉCONOMIE
D'ÉNERGIE DANS DES BÂTIMENTS
ANCIENS EN 2018.**

(source : Observatoire de l'épargne réglementée, rapport annuel, juin 2019)

Le financement de la mobilité verte

Afin de favoriser le **financement des véhicules propres**, les banques françaises proposent depuis plusieurs années des formules de prêts avec un taux d'intérêt avantageux. Ces prêts peuvent s'accompagner d'assurances auto spécifiques pour couvrir certaines pannes (composants électriques et électroniques du moteur, batterie). Citons par exemple, les **Banques Populaires** avec AUTOVair et les **Caisses d'Épargne** avec Ecureuil Auto DD.

En décembre 2018, les grandes banques ont pris **des engagements pour la mobilité verte** : pour l'acquisition d'un véhicule, elles proposent en 2019 le financement global de l'opération à des conditions préférentielles pour les clients qui le demandent, y compris le préfinancement du montant de la prime de conversion dans l'attente de son versement par l'État au client, lorsque les projets y sont éligibles.

Par ailleurs, pour aider leurs clients professionnels à limiter leurs émissions de CO₂, les filiales des banques gestionnaires de flotte automobile, comme ALD Automotive (**Société Générale**) ou Arval (**BNP Paribas**), les orientent vers des carburants moins polluants, des véhicules électriques ou hybrides, et vers des solutions d'autopartage. **BNP Paribas Arval** a lancé de nouvelles offres pour inciter ses clients à utiliser des véhicules bas-carbone : une offre de conseil innovante qui permet aux gestionnaires de flottes de définir et mettre en œuvre leurs stratégies de transition énergétique, et une offre de mobilité verte, en partenariat avec Engie, dont l'objectif est de simplifier l'accès aux véhicules électriques pour les entreprises, les collectivités et les particuliers.

L'aide à la transition énergétique des clients entreprises

Aide au diagnostic des installations, analyse des contrats d'énergie, information sur les dispositifs financiers disponibles (subventions, certificat d'économie d'énergie...), les banques accompagnent les entreprises de toutes tailles dans leur recherche d'économies d'énergie.

Outre un échange avec leur chargé d'affaires, les entrepreneurs peuvent utiliser des outils comme le site « change to green » de **BNP Paribas** ou l'offre **Société Générale** qui, avec la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) et la société Économie d'Énergie, accompagne particuliers et professionnels dans la rénovation énergétique.

Crédit Agricole propose à ses clients PME et ETI une Démarche Conseil Énergie afin de les accompagner dans le financement de leurs investissements en efficacité énergétique.

BNP Paribas accompagne les entreprises dans l'atteinte de leur neutralité carbone. Avec la plateforme ClimateSeed lancée en 2018, le Groupe met en relation des porteurs de projets de promotion et de vente de crédits carbone et des entreprises souhaitant compenser leurs émissions. Par ailleurs, la Banque de Détail en France de BNP Paribas s'est fixé un objectif de 3 Mds€ de crédits aux entreprises pour des projets liés à la transition énergétique à fin 2021. Chez BNP Paribas Real Estate, filiale immobilière du Groupe, 100% de l'activité en immobilier d'entreprise bénéficie d'une certification environnementale du plus haut niveau.

Le **Crédit Mutuel de Bretagne** propose des prêts pour les équipements de production d'énergie et d'efficacité énergétique : le prêt Environnement destiné à financer les bâtiments à haute performance énergétique, les travaux d'efficacité énergétique et les mises aux normes d'élevage (dont bien-être animal), et le prêt Agrinovéo pour financer les installations de production d'énergie renouvelable. La banque accompagne aussi l'installation de jeunes agriculteurs en agriculture biologique.

Les collectivités territoriales et la rénovation thermique

Hôpitaux, bâtiments administratifs, écoles, logements sociaux... la rénovation thermique des bâtiments publics et/ou administrés représente un chantier majeur et coûteux pour les collectivités territoriales. Ici aussi les banques sont des partenaires actifs du financement de la transition énergétique.

Avec plus de 6 Mds€ de crédits octroyés, **La Banque Postale** est l'un des principaux financeurs du secteur public local dans ses projets de transition énergétique. La plateforme digitale de diagnostic, conseil et accompagnement est accessible aux acteurs du secteur public local afin de faciliter leurs démarches. La Banque Postale propose aussi aux collectivités locales des prêts verts dès 500 k€ pour les projets de transition énergétique.

Les **Banques Populaires** et **Caisses d'Épargne (Groupe BPCE)** sont engagées auprès des collectivités régionales pour la mise en place de prêts d'accompagnement aux politiques de rénovation thermique des logements. Elles sont mêmes actionnaires des structures régionales dédiées dans les régions Grand Est (dispositif Oktave) et Occitanie (AREC).

LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Afin de participer à la lutte contre la précarité énergétique qui peut frapper les populations les plus fragiles, la majeure partie des banques a mis en place des conventions nationales ou régionales avec des réseaux associatifs d'aide à l'insertion ou d'action sociale qui travaillent, entre autres, sur cette question énergétique. À titre d'exemples : les dispositifs Créavenir, Ark'ensol, Cémavie du **Crédit Mutuel** ou le partenariat entre **Crédit Agricole**, EDF, Engie (ex-GDF Suez) et la Fédération SOLiHA.

Le microcrédit est également un outil précieux dans cette lutte. Ainsi, les **Caisses d'Épargne (Groupe BPCE)** ont mis en place dès 2014 une offre de microcrédit personnel accompagné « précarité énergétique » en partenariat avec la Fondation Abbé Pierre. **La Banque Postale** expérimente aussi depuis 2015, avec les pouvoirs publics et la Caisse des dépôts, le microcrédit habitat pour financer des travaux d'économie d'énergie.

DES PRODUITS D'ÉPARGNE CONÇUS POUR L'ENVIRONNEMENT

Épargne solidaire, investissement socialement responsable : les banques encouragent autant que possible leurs clients à investir dans les produits d'épargne solidaire et durable. Ainsi, le financement d'activités environnementales a fortement crû au cours des deux dernières années, au point d'absorber le quart des ressources émanant de la finance solidaire dont le montant a atteint 12,6 Mds€ en 2018, soit une progression de 8,7% par rapport à 2017. Ces activités recouvrent l'aide aux entreprises et associations de la filière biologique ou, plus largement, s'inscrivent dans les logiques de circuits courts agricoles ou le soutien aux énergies renouvelables. Cela a permis à 22 600 nouveaux foyers d'être approvisionnés en énergie renouvelable. (source : Baromètre de la finance solidaire, Finansol - La Croix, juin 2019)

↘
367,4 M€

**D'ÉPARGNE SOLIDAIRE
ONT FINANCÉ DES PROJETS
À VOCATION SOCIALE ET/OU
ENVIRONNEMENTALE EN 2018.**

(source : Baromètre de la finance solidaire, Finansol - La Croix, 2019)

L'épargne au service du développement durable

Les banques proposent à leurs clients différents produits d'épargne qui leur permettent d'engager une action solidaire, particulièrement vis-à-vis de l'environnement. Les sommes investies sur ces livrets d'épargne et ces produits de Dépôt à Terme (DAT) ont vocation à soutenir financièrement des initiatives locales et/ou innovantes. Celles-ci concernent de plus en plus des projets en faveur de la protection

de l'environnement ou de la lutte contre le réchauffement climatique. À titre d'exemple :

- **Livrets de Développement Durable Solidaire (LDDS)** : une partie des capitaux collectés dans le cadre de ces livrets est destinée au financement de projets contribuant à la transition énergétique ou à la réduction de l'empreinte climatique. Ceux-ci sont distribués par toutes les banques.
- Livret d'épargne CODEVair : les **Banques Populaires (Groupe BPCE)** proposent depuis 1999 ce livret d'épargne fléché sur des financements environnementaux à taux bonifiés.
- Le DAT Éoloué : créé et commercialisé par le **Crédit Agricole** de l'Anjou et du Maine, il est destiné à financer l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments d'élevage et des éoliennes pour la Coopérative des Fermiers de Loué (CAFEL).
- **La finance solidaire** : cette finance, qui s'appuie sur des livrets ou des fonds dédiés, est pour partie orientée vers des projets de transition énergétique et écologique. Grâce notamment à Mirova et au **Crédit Coopératif**, le **Groupe BPCE** est l'un des acteurs majeurs de la collecte et de la gestion de l'épargne bancaire et salariale solidaire labellisée Finansol.

Les banques développent les fonds d'investissement verts

Les banques proposent à leurs clients toujours plus de fonds d'investissement verts, aux modalités différenciées mais à l'objectif commun : la protection de l'environnement.

À l'instar des **Caisse d'Épargne** ou des **Banques Populaires**, les banques développent ces fonds à thématique investissement socialement responsable, dont la gestion prend systématiquement en compte les critères ESG.

Ainsi, les **labels publics ISR et Greenfin** progressent chaque année, affichant respectivement 222 fonds labellisés et 57 Mds€ d'encours, et 30 fonds labellisés pour un encours total de 7 Mds€.

LE LABEL GREENFIN

Le label Greenfin permet de qualifier les actifs détenus via des fonds d'investissement à travers un référentiel de critères sélectifs avec l'objectif de mobiliser une partie de l'épargne au bénéfice de la transition écologique. Deux représentants de la **Fédération bancaire française** figurent au sein de son comité. Premier label d'État dédié à la finance verte, le label Greenfin (anciennement label « Transition énergétique et écologique pour le climat – TEEC ») a été lancé fin 2015 lors de la COP21.

Certains fonds peuvent combiner des objectifs de rentabilité et de réduction de l'intensité carbone au moyen de stratégies de gestion globale bas-carbone (**HSBC France, LBPAM**) ou bien exclusion des secteurs d'activité sensibles (pétrole, gaz) comme les fonds ISR à thématique environnementale du **Crédit Agricole**.

Les clients peuvent également choisir des fonds qui n'investissent que sur des valeurs ayant un impact positif sur l'environnement, à l'exemple des 20 fonds labellisés de **La Banque Postale**, parmi lesquels le fonds LBPAM ISR Actions Environnement destiné au financement de projets en lien avec la transition énergétique (énergies renouvelables, économie circulaire, transports et mobilité durables, bâtiments verts, services et solutions environnementaux). Ce fonds est l'un des seuls fonds actions à avoir obtenu le label public Greenfin.

HSBC France a lancé le fonds HSBC Europe Equity Green Transition qui privilégie les entreprises favorisant la transformation du modèle énergétique et écologique à long terme, selon les critères du label Greenfin.

Le **Groupe Crédit Mutuel** et ses filiales ont lancé plusieurs fonds : We Positive Invest pour le financement en capital-risque dans trois secteurs (transition énergétique, économie circulaire et entrepreneuriat social) ; un fonds à

formule Daipazen Climat exposé à l'indice Federal Objectif Climat (réduction des émissions carbone) ; un fonds Zero Carbon ; un produit d'action Strategically Aware Investment (SAI) ; un fonds CM-CIC Objectif Environnement (valeur ajoutée verte) labellisé ISR.

BNP Paribas Asset Management propose une large gamme de fonds « verts », investis notamment dans les énergies alternatives et l'efficacité énergétique. Ils représentaient 6,6 Mds€ à fin 2018, dont par exemple le fonds BNP Paribas Green Business, lequel permet aux épargnants français d'orienter leur épargne vers les acteurs de la transition énergétique et écologique, ou Parvest Global Environnement et Parvest Climate Impact, lesquels sont investis dans des entreprises œuvrant dans les énergies renouvelables, le traitement de l'eau ou la gestion des déchets.

LE LABEL ISR

Le label ISR, créé par décret et arrêté de janvier 2016, a pour objectif de rendre plus visibles les produits d'investissement socialement responsables (ISR) pour les épargnants en France et en Europe. Les pouvoirs publics sont propriétaires de ce label.

Société Générale propose, via la plateforme LUMO, une orientation de l'épargne vers des projets d'énergies renouvelables dans la région même des épargnants.

Enfin, les banques développent des produits d'assurance-vie spécifiques, à l'exemple du premier contrat d'assurance-vie multisupport solidaire de Prédica (filiale de **Crédit Agricole**), qui bénéficie du label Finansol et garantit l'éthique des financements effectués. **Société Générale** propose le contrat d'assurance-vie Érable Essentiel, support solidaire et de partage, qui permet d'investir sur SG Solidarité, fonds également labellisé Finansol.



DES MINI-GUIDES BANCAIRES POUR LE CLIMAT

La FBF publie depuis 2015 une collection de 8 mini-guides destinés à mieux faire connaître au public les produits et services proposés par les banques françaises en faveur de la transition énergétique, notamment les possibilités de financements verts. Les banques proposent effectivement une large gamme de solutions pour les particuliers et les entreprises, aussi bien en matière de logements et de transports que d'épargne et de placements.

Régulièrement mis à jour et enrichis des nouvelles initiatives en faveur du climat, ces mini-guides, qui s'inscrivent dans le cadre du programme pédagogique « les clés de la banque », sont téléchargeables gratuitement sur le site www.lesclesdelabanque.com.



4.

DÉVELOP-
PEMENT
DURABLE

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, UN PROJET DE SOCIÉTÉ DANS LES BANQUES

L'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et des réseaux, la dématérialisation des documents, la réduction de l'impact des déplacements des collaborateurs et de l'empreinte carbone des moyens de paiement constituent, entre autres, la feuille de route d'un développement durable pour les entreprises bancaires. Ces objectifs fixés par l'entreprise, avec l'adhésion des collaborateurs, dessinent un véritable projet de société. À travers eux, l'établissement prouve que son intérêt propre ne se déploie que dans le respect de l'intérêt général.

UNE GESTION ÉCO-RESPONSABLE DES BÂTIMENTS, RÉSEAUX ET RESSOURCES

En renforçant leurs ambitieux objectifs en matière de développement durable (jusqu'à 25 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre), les établissements bancaires donnent la mesure des gains possibles en matière de réduction de l'empreinte écologique, inscrivent leur développement dans le respect de l'environnement et poursuivent la révolution des pratiques.

Ces politiques volontaristes ont des effets à tous les niveaux de l'entreprise : bâtiments, réseaux informatiques, papier, déplacement des collaborateurs. Ces mesures sont recensées et évaluées chaque année dans les rapports d'activité des banques.

La réduction de l'empreinte carbone des banques

La volonté de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) par les banques se concrétise via des programmes innovants, comme la mise en place d'une taxe carbone interne calculée selon l'empreinte carbone de l'établissement (d'un montant de 10€/tCO₂ pour **La Banque Postale** et **Société Générale**). Les fonds constitués permettent le financement d'initiatives internes de réduction de CO₂ ou le soutien à des projets environnementaux.

BNP Paribas, banque neutre en carbone grâce à la compensation des émissions de GES induites par les consommations d'énergie de ses bâtiments et les déplacements professionnels, poursuit la réduction de ses émissions de CO₂, en ligne avec son objectif de -25 % en 2020 par rapport à 2012.

Le groupe **La Banque Postale** a atteint la neutralité carbone en 2018 sur l'ensemble de son périmètre opérationnel, incluant ses 17 filiales ainsi que les déplacements domiciles-travail de ses collaborateurs.

Crédit Agricole est actionnaire du fonds Livelihoods depuis 2011. Ce fonds permet de compenser les émissions carbone du Groupe tout en contribuant à améliorer les conditions de vie des populations locales. Depuis 2018, Crédit Agricole SA et ses filiales se sont engagés à compenser l'ensemble de leur empreinte carbone directe sur l'énergie et les transports. Crédit Agricole a ainsi réduit de 10% ses émissions de GES entre 2014 et 2018 grâce aux actions conduites sur la réduction de la consommation d'énergie et des transports professionnels.

Le groupe **Crédit Mutuel** est attentif à son impact environnemental direct : Crédit Mutuel Arkéa mesure régulièrement son empreinte carbone et Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est engagé à réduire d'au moins 30% son empreinte carbone. Le Groupe a choisi de développer un mécanisme de compensation de l'empreinte carbone pour aller au-delà de ses obligations réglementaires. Le Groupe calcule un bilan de GES pour l'ensemble des entités et choisit volontairement de taxer leur consommation. La recette alimentera la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale dont l'objectif est d'accompagner le financement de projets climatiques. En parallèle, le Groupe investit dans un projet de certification ISO 50 001 pour identifier des pistes solides de réduction de son empreinte carbone.

Société Générale s'est fixé l'objectif de réduire de 25% les émissions de CO₂ par occupant sur la période 2014-2020. À fin 2018, la réduction est de 19%.



LES GROUPES BANCAIRES
VISENT JUSQU'À

25%

DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS
DE GAZ À EFFET DE SERRE
PAR ENTITÉ ET PAR OCCUPANT.

Des bâtiments et des réseaux qui visent l'excellence énergétique

Que ce soit en France ou à l'étranger, les banques font appel à des **critères stricts pour choisir un bâtiment** : desserte en transports en commun, certifications sur le plan environnemental, bilan énergétique. Elles effectuent systématiquement des audits énergétiques afin de détecter les bâtiments énergivores et engager les travaux d'amélioration qui s'imposent. Des outils de pilotage de performance sont progressivement appliqués à l'ensemble des locaux afin d'assurer un suivi et une amélioration continus.

Ces améliorations, entreprises pour réduire la consommation d'énergie, portent notamment sur :

- l'utilisation de 100% d'électricité d'origine renouvelable (**La Banque Postale**) ;
- l'installation de la domotique dans les agences (**Groupe BPCE**) ;
- l'utilisation d'équipements de géothermie urbains pour chauffer les bâtiments (**CIC**) ;
- l'utilisation de radiateurs numériques récupérateurs de la chaleur produite par les ordinateurs et les serveurs (**BNP Paribas**) ;
- le déploiement d'un outil de pilotage énergétique (GREEN pour **Société Générale**, SOBRE pour **La Banque Postale**) permettant de suivre en temps réel les consommations énergétiques d'un immeuble, et donc d'en maîtriser l'évolution et les coûts.

La quasi-totalité des immeubles centraux de la **Société Générale** en France est alimentée en énergie électrique d'origine renouvelable et, depuis le 1^{er} janvier 2019, 96% des sites du réseau France sont alimentés en électricité verte. Société Générale s'était fixé l'objectif d'augmenter la performance énergétique de ses bâtiments centraux de 20% entre 2014 et 2020. Cet objectif a déjà été atteint avec 21,8% d'augmentation de la performance énergétique.

Le label Haute Qualité Environnementale (HQE), appliqué à certains bâtiments neufs (**Société Générale, Groupe BPCE, Crédit Mutuel, Crédit Agricole, La Banque Postale...**), contribue également à économiser l'énergie. Les nouveaux immeubles de **Société Générale**, conçus selon les principes d'éthique environnementale et d'économie circulaire, sont certifiés et récompensés : le technopôle Les Dunes « Grand prix SIMI 2017 », Ampère E+ double certification WELL (Gold et Platinum) et Green Solution Awards en 2018...

BNP Paribas Real Estate et CA Immo (filiale de **Crédit Agricole**) sont, de leur côté, membres fondateurs de l'association de promotion du bâtiment bas carbone (BBCA).

La consommation d'eau est elle aussi rationalisée par la mise en place de détecteurs de présence, de la limitation des débits d'eau, de fontaines à eau reliées à l'eau du robinet plutôt qu'à des bonbonnes, de mousseurs sur robinet, de l'arrosage automatique...

Le parc informatique des banques (postes individuels, serveurs, data centers), qui représente une dépense d'électricité importante, fait lui aussi l'objet de politiques d'optimisation. À la **Société Générale**, plusieurs mesures ont été mises en œuvre : la conception numérique responsable, l'optimisation des data centers, le recours à la solution cloud et le développement plus large des solutions de mobilité (mise en place du télétravail et des solutions de réunions à distance). La banque s'est fixée pour objectif de réduire de 4% par an les consommations énergétiques de son parc informatique (soit une économie d'énergie de 6,2 GWh/an).

De manière très concrète, **Crédit Mutuel Alliance Fédérale** a mis en place un procédé qui permet d'éteindre automatiquement les ordinateurs présents dans l'ensemble du groupe durant la nuit et de programmer leur redémarrage le matin avant l'arrivée de l'utilisateur. Cela permet de générer une réduction de la consommation d'énergie de 5,7 GWh/an.

Recyclage et dématérialisation généralisés des documents

La réduction significative de la consommation de papier, très présent dans les activités bancaires, fait partie des démarches environnementales engagées depuis plusieurs années par l'ensemble des établissements. À cet égard, le recyclage en cours dans la plupart des locaux bancaires (déploiement des dispositifs de tri, utilisation de papier recyclé ou éco-labellisé) permet une forte réduction de la consommation de papier. La dématérialisation des documents, toujours plus systématique et acceptée (notamment par les clients), et le déploiement des services de banque à distance (en ligne ou sur mobile) viennent également renforcer cette dynamique et induisent une révolution des pratiques dans les échanges de flux commerciaux.



PAPIER RECYCLÉ OU ÉCO-LABELLISÉ, DÉMATÉRIALISATION DES DOCUMENTS, DÉVELOPPEMENT DE LA BANQUE À DISTANCE : DE MULTIPLES LEVIERS POUR RÉDUIRE LA CONSOMMATION DE PAPIER.

Au **Crédit Agricole**, 85% du papier bureautique proviennent de forêts gérées durablement.

Le groupe **BNP Paribas** vise une réduction de sa consommation de papier de 43% par collaborateur entre 2012 et 2020, et a déjà atteint 41% fin 2018. 62,5% du papier consommé est d'origine responsable.

HSBC France a diminué sa consommation de papier de 38% entre 2014 et 2018 grâce à la rationalisation des courriers clients, la mise en place d'une plate-forme de signature électronique, un système d'archivage numérique des documents et une dématérialisation des documents RH pour les collaborateurs de la banque. Enfin, 97% du papier utilisé par la banque est certifié Forest Stewardship Council (FSC) ou équivalent.

Au sein du **Crédit Mutuel**, plusieurs groupes régionaux ne publient des documents que sur papier recyclé ou labellisé, de même pour l'impression de chèquiers. Le Crédit Mutuel Arkéa a développé un crédit immobilier « zéro papier » afin d'ouvrir une piste significative de réduction de la consommation de papier en lien avec le cœur du métier.

Depuis 2011, l'intégralité du papier utilisé à **La Banque Postale** (relevés de compte, chèquiers, bureautique...) est issue de papier recyclé ou de forêts gérées durablement.

Au sein du **Groupe BPCE**, 86 % de la consommation de papier de bureau sont recyclés et/ou labellisés. Chez Natixis, la baisse des consommations de papier est continue depuis plusieurs années (dont 24 % en 2018) et l'entreprise a mis en place un complément de participation pour valoriser les économies de papier et d'énergies réalisées par ses collaborateurs.

Des déplacements collaborateurs toujours plus verts

Afin de réduire l'utilisation systématique de l'automobile à forte empreinte écologique, les banques innovent afin d'inciter leurs collaborateurs à recourir aux **transports « propres »** (voiture électrique, vélo) ou moins polluants (transports en commun, covoiturage...) dans le cadre de leurs déplacements professionnels et de leurs trajets domicile-travail. Des plans de mobilité (PDM) ont été mis en place pour plusieurs d'entre elles. Dans le même objectif, des sites de covoiturage ont été mis en ligne et la promotion de l'usage du vélo est organisée.

Parmi d'autres exemples, appliqués au quotidien des collaborateurs, citons le service « auto partage », la mise à disposition de véhicules ou de vélos électriques pour les déplacements professionnels, ainsi qu'une politique « voyage » plus restrictive qui invite à se servir des transports en commun plutôt que d'un véhicule de fonction ou personnel, ou à privilégier l'usage du train à celui de l'avion.

Un recours plus fréquent au **télétravail** est mis en place, pour certains métiers, dans plusieurs banques (**La Banque Postale**, **BNP Paribas**, **Société Générale**, **Natixis (Groupe BPCE)**, **Crédit Agricole**...) afin d'éviter les déplacements.

Chez **Natixis (Groupe BPCE)**, 50 % des employés pratiquent le télétravail à fin 2018. Au **Crédit Agricole**, près de 15 % des collaborateurs sont télétravailleurs fin 2018 et un programme de développement du télétravail est mis en place suite au plan de mobilité. À la **Société Générale**, 23 000 collaborateurs dans le monde font du télétravail en 2018.

HSBC France est signataire de la « Charte de lissage des heures de pointe de La Défense » avec Paris La Défense et la région Île-de-France et s'engage à contribuer à l'effort de décongestion des transports en commun en promouvant les dispositifs de travail et de mobilité innovants tels que le télétravail régulier, le télétravail occasionnel et les horaires personnalisés. Près de 12 % des effectifs ont opté pour le télétravail régulier à fin 2018.

Les systèmes de **visioconférences**, y compris sur chaque poste de travail comme dans le groupe **Crédit Mutuel** ou à **La Banque Postale**, se généralisent afin d'éviter tout déplacement dans le cadre de réunions internes et de formation des collaborateurs (pour le Groupe Crédit Mutuel, cela a permis en 2018 d'économiser plus de 125 millions de kilomètres). Au sein du groupe **Société Générale**, la formation passe à l'heure du numérique avec les MOOCs « rapid learning, micro learning. »



MISE EN PLACE DE PLANS DE MOBILITÉ (PDM), PROMOTION DES TRANSPORTS PROPRES, VISIO-CONFÉRENCES, RECOURS AU TÉLÉTRAVAIL : LES BANQUES ENCOURAGENT LEURS COLLABORATEURS À SE DÉPLACER « VERT ».

VERS DES MOYENS DE PAIEMENT « DÉCARBONÉS »

Développement de l'utilisation et des fonctionnalités de la carte, priorité donnée aux services digitaux et aux moyens de paiement électroniques : les banques ne cessent d'innover afin d'inventer les moyens d'échanges de demain, toujours plus respectueux de l'environnement. Ceux-ci présentent aussi d'autres avantages non négligeables pour le consommateur : ils permettent de gagner en temps, en efficacité et en sécurité.

Carte, chèque, espèces : à chacun son bilan carbone

Comme l'a révélé une étude entreprise par la **Fédération bancaire française (FBF)** dès 2011, chaque moyen de paiement dispose de sa propre empreinte environnementale. La carte bancaire, mesurée à l'unité, a sans conteste l'impact le plus faible. À l'autre extrémité, les espèces sont les moyens qui « polluent » le plus (à l'unité et par leur nombre de transactions).

Ainsi, une transaction carte, qu'elle soit de proximité ou en vente à distance, présente un impact environnemental sept fois plus faible qu'un paiement en espèces.

- **Carte** : les impacts sont répartis entre la fabrication de la carte (dont les puces), la part des trajets effectués en voiture pour la mise à disposition des cartes, la production des tickets papier « client » et « commerçant » lors des opérations de paiement, l'utilisation du Terminal de Paiement Electronique et l'archivage des données (consommation électrique).

- **Chèque** : les impacts proviennent principalement de la production de papier et de la part des trajets effectués en voiture pour la récupération des chèquiers et le dépôt des chèques dans les agences.

- **Espèces** : les impacts proviennent principalement des étapes logistiques liées à la circulation des espèces (fabrication, livraison, ramassage, recyclage).

Emission de gaz à effet de serre des différents moyens de paiement selon leur cycle de vie

PAIEMENT DE PROXIMITÉ	EMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE PAR MOYEN DE PAIEMENT (EN GRAMMES EQ. CO ₂)	NOMBRE DE PAIEMENTS EN FRANCE (EN Mds DE TRANSACTIONS – CHIFFRES BCE 2018)	EMISSION GLOBALE DE GAZ À EFFET DE SERRE SUR UN AN (EN TONNES DE CO ₂)
Carte bancaire (paiement de proximité)	3	13,29	39 870
Carte bancaire (vente à distance)	4	1,91	7 640
Chèque	15	1,74	26 100
Espèces	22	22 (estimation FBF au 30/06/2019)	484 000

(source : Etude FBF, 2011 - Chiffres BCE, 2018)

Priorité au digital...

Dans une optique d'efficacité, de praticité, de gain de temps et aussi de meilleur service aux clients, les banques ont généralisé les services digitaux et l'utilisation des moyens de paiement électroniques, moins générateurs de CO₂. Cette dématérialisation des échanges, rendue possible par les nouvelles technologies, a une incidence significative sur la réduction de l'empreinte carbone à tous les niveaux.

La stratégie de la banque omnicanale qui utilise les dernières évolutions technologiques (accès web, tablettes, applications mobiles) et la signature électronique permettent de réduire à la fois les déplacements et la consommation de papier dans le cadre des relations banque-client :

- **24h/24, 7j/7**, le client peut consulter ses comptes en ligne, télécharger ses relevés, ses reportings, effectuer ses opérations (paiements, virements, transactions boursières, simulations...), économisant 15 à 25% sur sa consommation de papier ;
- **la signature électronique** (en agence ou à distance) lui permet de recevoir un contrat uniquement sous format numérique.

De manière générale, les banques promeuvent la dématérialisation en mettant à la disposition de leurs clients des emplacements digitaux sécurisés pour stocker les documents comme les relevés de comptes, les avis d'opération et ainsi réduire l'envoi des documents papier.

... et à la monétique

- **Le paiement mobile et le paiement carte sans contact** : l'utilisation de moyens de paiement modernes qui remplacent pour partie les paiements par chèque et espèces, contribue à réduire chaque année un peu plus les émissions de CO₂. En 2018, plus de 2 Mds de transactions sans contact ont ainsi été effectuées et la baisse de l'utilisation du chèque par les Français se confirme.

- **La carte bancaire** : plusieurs initiatives contribuent à limiter les émissions de CO₂ liées à sa fabrication, à sa distribution et au traitement de ses déchets. La plupart des banques ont ainsi allongé leur durée de vie de deux à trois ans.

Le **Crédit Agricole** a mis en place un système de récupération traçable et de recyclage des anciennes cartes bancaires : les métaux précieux contenus dans une carte – argent, palladium, cuivre, or – sont purifiés et réutilisés dans la filière automobile et dans l'industrie électronique. En 2018, plus de 3 millions de cartes, soit 16,5 tonnes, ont été collectées. La banque a également mis en circulation des cartes fabriquées à base d'un nouveau matériau issu d'amidon de maïs dégradable et compostable (PLA - Acide Polylactique)



Le développement de l'économie verte constitue, avec le digital, le deuxième facteur de transformation des entreprises. Les 2/3 des collaborateurs du secteur bancaire verront leurs compétences impactées de façon significative par le Green Business. Les banques françaises ont déjà initié une démarche d'intégration du concept de développement durable et de « verdissement » de leurs métiers. C'est ce que révèle l'étude paritaire de l'Observatoire des métiers de la banque d'octobre 2018 consultable sur observatoire-metiers-banque.fr



Document conçu et réalisé
par la direction
Stratégie, Communication, Adhérents
de la Fédération Bancaire Française

18, rue La Fayette
75440 Paris CEDEX 09
T. 01 48 00 52 52

fbf.fr
lesclesdelabanque.com

@FBFFrance
@clesdelabanque 

Mis à jour en novembre 2019

Directeur de la publication :
Benoît de La Chapelle Bizot

Directrice déléguée de la publication :
Anne-Catherine Sename

Rédactrice en chef :
Aude de Montbron

Dépôt légal 4^e trimestre 2019
ISSN en cours d'attribution

Conception graphique et fabrication :
Allégories Créations

 **IMPRIM'VERT*** Imprimeur certifié Imprim'Vert

